

La dernière tranche de l'opération cœur de village, appelée aménagement des quais du Dourdou, a commencé début décembre. Pour mémoire, notre maîtrise d'œuvre est composée du cabinet d'architecture René PUECH, de l'architecte du paysage Delphine BEAUDOUIN et du cabinet de géomètre expert LBP. Un dossier de consultation des entreprises comprenant quatre lots a fait l'objet d'un appel public à la concurrence durant l'été; 11 entreprises y ont répondu.

La commission communale d'appel d'offre a décidé de retenir les entreprises suivantes :

- * lot 01 – terrassement, voirie et réseaux, mobilier : EIFFAGE Route Sud Ouest ;
- * lot 02 – espaces verts : Paysage concept ;
- * lot 03 – démolition, gros œuvre, ravalement : AUGLANS ;
- * lot 04 – charpente métallique, serrurerie : SUD-Métal Industrie.

Le montant des offres s'élèvent respectivement à :

- * lot 01 – terrassement, voirie et réseaux, mobilier : 343 559,80 € HT;
- * lot 02 – espaces verts : 22 078,44 € HT ;
- * lot 03 – démolition, gros œuvre, ravalement : 141 362,50 € HT ;
- * lot 04 – charpente métallique, serrurerie : 100 055,00 € HT.

Pour financer cette opération, la commune a fait appel au Conseil Départemental, à l'État et au Conseil Régional.

La voirie étant une route départementale, une grosse part de cette dépense est prise en compte par le biais d'une opération dénommée « route départementale en traverse d'agglomération ». Le reste de l'investissement fera appel à l'autofinancement communal.

Nous ne vous rappellerons pas dans cet article le principe d'aménagement retenu. Il a été déjà expliqué dans des bulletins précédents et a même fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 6 juillet 2018. Nous espérons seulement que le changement et l'amélioration de l'avenue Joseph VIDAL répondront aux objectifs que nous nous sommes fixés : aménager des circulations piétonnes réglementaires et sécurisées, disposer d'une route départementale à la vitesse maîtrisée, maintenir le maximum de stationnements le tout dans un cadre agréable et attractif.

Bien entendu, le chantier va générer temporairement des perturbations de la circulation et des stationnements et nous nous en excusons par avance. Nous comptons sur votre compréhension pour supporter ces désagréments passagers. Le bulletin de l'été sera l'occasion de faire le point sur le déroulement des travaux dont l'achèvement est programmé en mai 2019 et d'apprécier les premiers retours sur les aménagements réalisés.

MAIRIE

ETAT CIVIL 2018

Avis de naissance :

- * ACHOUR Sofia Sonia Elodie, née le 2 janvier
- * JOUIN Basile Denis Patrick, né le 8 mars
- * MONTARIOL TIZON Louise Cathy Marie, née le 7 décembre
- * PORTELETTE Tayna Sloanna, née le 7 septembre

Transcription de décès :

- * BORIES Marie-Louise Marguerite Jeanne, décédée le 26 mars
- * LANG Didier François Maurice, décédé le 31 mai
- * LAVAURS Robert Victor, décédé le 1^{er} octobre

Mariage :

- * ALBESPY Etienne Simon et DEVALS Clélia Hélène Lisa, le 14 avril
- * BONNET Sébastien et BLAIN Catherine Danielle Marcelle, le 20 octobre

- * DANDURAND Christian Jean-Luc et OUDINET Bernadette Marguerite, le 7 juillet
- * SABATHIER Christian François Lucien et DELAYEN Claudie Claire, le 17 mars

URBANISME 2018 (permis de construire)

- * VIGUIER Guillaume, arrêté du 8 février, extension de la maison d'habitation
- * PRADALIER Christian, arrêté du 8 août, construction d'un garage
- * PEGUES Michel, arrêté du 23 juillet, construction d'un hangar
- * COTARD Marion et Frédéric, arrêté du 4 septembre, rénovation et transformation d'une grange en habitation
- * DUNET Sonia, arrêté du 6 septembre, extension stabulation
- * GARCIA Jean-Luc, arrêté du 14 août, maison d'habitation
- * BOISSONNADE Marin, arrêté du 6 décembre, construction d'un garage



échos de notre cité médiévale

Le mot du Maire

Avec sa ponctualité habituelle, le bulletin municipal

paraît et clôture l'année 2018.

Pour ce qui concerne l'année qui s'achève, les différents bilans sont plutôt positifs. Comme

toujours, de nombreux bénévoles impliqués ont participé au succès de belles manifestations.

Je note aussi avec une grande satisfaction l'arrivée de nombreux habitants qui participent au maintien de notre équilibre démographique et qui, par leurs différentes origines, enrichissent notre communauté de vie. Je profite de l'occasion pour les inviter chaleureusement

aux vœux de la municipalité le dimanche 13 janvier. Ils pourront se faire d'avantage connaître et faciliter ou accélérer ainsi leur intégration au village.



Les quais en pleine transformation pour s'ouvrir sur le Dourdou

Pour 2019, certaines lourdeurs administratives retardent des projets. Parmi eux, seule l'opération de réhabilitation des berges du Dourdou a pu débuter.

En attendant de voir aboutir l'ensemble de ces projets, je vous souhaite une année 2019 la plus riche possible sur le plan personnel.

Jean-François Pradalier

Villecomtal a accueilli fin septembre la première édition d'HERB'EN FETE, une nouvelle journée des plantes centrée sur l'herboristerie locale et les savoir-faire traditionnels. La fête a été parrainée par Mme LUU et son école IMDERPLAM de Montpellier, enseignant la médecine par les plantes, ainsi que par l'association de jardiniers amateurs aveyronnais, BIODIVA. Un grand nombre de bénévoles se sont également mobilisés en amont et le jour-même.

Pendant tout un dimanche il y a eu de nombreuses balades botaniques gratuites dans les rues du village, au jardin des senteurs et à la médiathèque. Des expositions photos et diverses conférences se sont succédées

pour mieux faire connaître les plantes de notre région et leurs vertus souvent oubliées. Pour l'occasion, le parking jouxtant la ballade Vinh LUU s'était paré de belles plantes sauvages et de nombreux bambous pour accueillir la soixantaine d'exposants venus faire découvrir leurs produits à base de plantes ou leur artisanat. On pouvait ainsi découvrir différents tisanes, sirops, hydrolats, huiles essentielles, baumes, graines, plantes vivantes, céramiques, paniers, objets en bois ou en laine...

Les plantes étaient également à l'honneur pour régaler les papilles des visiteurs avec tartes et pascades aux

plantes sauvages, saucisses aux herbes spécialement confectionnées par notre boucher, glaces aux fleurs et frênette pétillante !

De nombreux ateliers et démonstrations ont permis aux herboristes cueilleurs, producteurs et transformateurs artisanaux de faire découvrir leur métier. Un espace massage, un coin lecture et un espace enfant ont permis à un très large



public de se divertir.

Enfin, une fréquentation exceptionnelle a marqué le grand succès de cette manifestation, on estime qu'entre 2000 et 3000 personnes se sont déplacées, venant même des départements voisins. Un flux soutenu et permanent de visiteurs a été observé tout au long de la journée. La route départementale a servi de parking improvisé sur de longues distances aux abords du village.

La prochaine édition se déroulera à Pruines car il est prévu une alternance entre les deux villages, rendez-vous donc en 2020 à Villecomtal.

Le point d'accueil saisonnier de Villecomtal a été ouvert en juillet et août : les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10h30 à 12h30 et de 15h30 à 18h. Il a été tenu par Louis Philoreau et, les jeudis et dimanches de 15h30 à 18h, par des bénévoles.

A été également renouvelée avec succès l'exposition des œuvres réalisées au cours de l'année par les artistes locaux de l'atelier de peintures.

Cette année, sur les 2 mois d'été, **1472 visiteurs** sont passés par le Bureau d'Information Touristique de Villecomtal dont 99,1% étaient des touristes. Ainsi les résidents du village représentent moins de 1 % en comparaison avec les autres points d'accueils touristiques du territoire où ce chiffre dépasse souvent les 7% mais qui présente plus de services comme un accès internet ou des journaux mis à disposition.

Cela représente 341 visiteurs de moins que sur l'année 2017 ce qui peut correspondre à la baisse de fréquentation notée sur le département.

Parmi les touristes français les plus représentés cette année (2018) on comptabilise des visiteurs de :

- 1- L'Aveyron : 24,6 %
- 2- L'Hérault : 9,30 %
- 3- Le Cantal et la Haute Garonne : 5,2 %
- 4- Lozère (suivis de près par le Finistère et le Rhône) : 3,7 %

Parmi les touristes étrangers les plus représentés cette année (2018) on comptabilise des visiteurs de :

- 1- Le Grande-Bretagne : 34,6 %
- 2- La Belgique : 19,2 %
- 3- Les USA : 15,3 %
- 4- Asie : 11,5 %

Les demandes au comptoir permettent de renseigner en partie sur la raison qui a motivé le visiteur à "pousser la porte du point accueil". La principale motivation est la visite de l'Espace des Enfarinés. Plus que la demande de plan de ville (qui reste l'une des 1ères motivations dans les autres Bureaux d'Information Touristique du territoire) ou encore de demandes pratiques (hébergements, commerces, transport...) qui représentent ici moins de 2%, ce sont plutôt les demandes de visites du même type ou possibilités d'activités estivales alentour qui priment. Devant la faiblesse de ces chiffres en comparaison avec les autres Bureaux d'Information Touristique du territoire on peut considérer que les visiteurs entrent avant tout pour visiter l'Espace des Enfarinés plus que pour obtenir des renseignements touristiques qu'ils ont pu sans doute obtenir en amont de leur séjour ou dans un autre point d'accueil du territoire.

L'Espace Enfarinés a été également ouvert pour les journées du patrimoine. Une quarantaine de visiteurs y ont été accueillis.

Les autres activités organisées durant la saison estivale (rallye motos, concours de pétanque, festival folklorique, rue à tire l'aligot, fête de la Saint Barthélémy) ont connu leur succès habituel.

Le marché du mercredi s'est bien maintenu avec un nouvel exposant apiculteur, le retour du primeur proposant ses melons et des fidèles tels que les marchands de volailles, raisins et légumes bio.



Animations 2019 à la salle des associations



dimanche 13 janvier à 11h les vœux du maire

dimanche 20 janvier à 14h quine du Club de l'Amitié

dimanche 10 février à 14h thé dansant des Rascalous

samedi 23 février à 18h carnaval de l'école

samedi 9 mars en soirée concours de belote des Quilles

dimanche 10 mars l'après midi quine de la paroisse

dimanche 31 mars l'après midi quine de l'école

dimanche 7 avril à 14h théâtre des Rascalous

vendredi 28 juin en soirée feu de la St Jean de l'école

dimanche 30 juin fête de la paroisse



La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à laquelle adhère la commune de Villecomtal, propose un programme culturel très varié : danse, théâtre expérimental ou d'ombre, conférence scientifique décalée, musiques, vidéo, contes, marionnettes, cinéma... Vous trouverez un fascicule détaillant ce programme au secrétariat de mairie de Villecomtal.

Cette saison, la Communauté de Communes, en partenariat avec Aveyron Culture, a décidé d'une programmation plus éclatée avec de nouveaux lieux de spectacles, notamment avec 3 « mini-résidences » dont l'une a été proposée à Villecomtal en collaboration avec Campuac.

Cette résidence consiste en la préparation d'un spectacle autour de Cendrillon, conte adapté par Joël Pommerat dont voici le résumé :

« A peine sortie de l'enfance, une toute jeune fille s'est tenue au chevet de sa mère gravement malade. Quelques mots - prononcés à mi-voix par la mourante, dans un souffle, et peut-être « mal entendus » par la petite - et la voilà liée, chargée de mission, tenue à un rôle... Quelle marge de manoeuvre lui reste-t-il pour envisager de suivre son père qui se remarie ? Comment « composer » avec l'avenir qui se dessine sous les traits d'une belle-mère coquette nantie de deux grandes adolescentes frivoles et égocentriques ? Comment naviguer entre les cendres du passé, le réel qui s'impose, la vie effervescente et une imagination qui déborde ? Quels seront les points d'appui pour entrer de plein pied dans le désir et l'existence ? Un prince naïf ? Une fée déjantée ? »

La Compagnie « Création Ephémère » va proposer aux habitants de Villecomtal et de Campuac de réécrire la mise en scène de ce spectacle.

A cet effet, 5 ateliers seront proposés :
samedi 12 janvier 2019, présentation des ateliers
samedi 9 février 2019, écriture
samedi 16 mars 2019, initiation à

la musique électroacoustique
samedi 13 avril 2019, travail vocal, travail d'images du corps et mise en voix des écrits

samedi 4 mai 2019, théâtre avec l'équipe artistique de la Compagnie. Ces ateliers sont indissociables.

Ils donneront lieu à une restitution publique **le vendredi 10 mai 2019 à 20h30 salle des Associations à Villecomtal**. Une rencontre avec les artistes aura lieu à l'issue de la représentation.

Est également prévu le 6 mai en un lieu à définir, un café artistique montrant l'envers du décor de la création de « Cendrillon » avec projection de cinq films courts sur les différents métiers du spectacle vivant. La soirée se poursuivra de façon informelle autour d'un repas partagé et du verre de l'amitié.

Ceux qui souhaitent participer aux ateliers proposés doivent se faire inscrire auprès du secrétariat de mairie de Villecomtal. Les indécis ou sceptiques peuvent venir découvrir le projet, sans engagement, lors du premier atelier du 12 janvier.

Les membres de la compagnie « Création Ephémère » doivent pouvoir s'appuyer sur un groupe solide, donc toute personne qui s'engage doit le faire sur les 5 ateliers. Une participation de 40€ aux frais pédagogiques pour les 5 ateliers sera demandée à chaque stagiaire.

Le nombre de participants est limité à une quinzaine de personnes. Ce projet s'adresse à des adultes et adolescents à partir de 14-15 ans.

Osez et venez éprouver la fibre artistique qui est en vous et que vous ignorez peut être !



De plus en plus de familles demandant une crémation suite au décès d'un proche, la mairie de Villecomtal a décidé d'installer un columbarium au cimetière, afin de répondre à ce besoin spécifique de la population.

Le columbarium du cimetière de Villecomtal est composé d'un monument cinéraire construit hors-sol et comprenant douze cases. Six d'entre elles peuvent contenir deux urnes tandis que les six autres peuvent en contenir quatre. Les plaques des cases peuvent être gravées et personnalisées. Les familles peuvent également choisir de déposer les cendres dans un caveau. Il

Cavurne : 300 €
Concession traditionnelle en pleine terre de 5m²:152,45€ et de 7,5m²:228,67€

Depuis 2008, il est interdit de conserver les cendres funéraires à son domicile. L'urne peut être conservée au crématorium pendant une période de un an au maximum. Durant ce délai, si le défunt n'a pas indiqué sa volonté, les proches doivent décider du devenir des cendres. Celles-ci peuvent être déposées dans une case du columbarium, dans un caveau ou dispersées dans le Jardin du Souvenir.



s'agit d'un caveau de petite dimension dédié à des urnes uniquement. Cinq caveaux ont été mis en place au cimetière de Villecomtal. Chacun d'entre eux peut recevoir au maximum cinq urnes. La plaque de fermeture des caveaux est également personnalisable selon les souhaits des familles. Le columbarium a été complété par un Jardin du Souvenir qui est un espace libre de concession permettant la dispersion des cendres d'un défunt.

Le columbarium, géré par la mairie, a été entièrement financé par la commune pour un coût de 9260 euros. Depuis le Conseil Municipal du 25 janvier 2018, toutes les nouvelles concessions sont trentenaires (les concessions prises avant cette date restent perpétuelles). Les tarifs des concessions sont les suivants :

Case pouvant contenir 4 urnes : 700 €
Case pouvant contenir 2 urnes : 500 €

A titre d'information, les cendres peuvent également être dispersées dans la nature mais selon une législation bien précise. La dispersion est interdite dans les lieux à vocation publique (jardins publics, voies publiques...). Les fleuves et les rivières sont considérés comme des voies publiques. Il est nécessaire pour une dispersion « terrestre » d'informer le maire de la commune de naissance du défunt ainsi que celui de la municipalité où se situe le lieu de dispersion retenu, afin d'obtenir toutes les autorisations. La dispersion est autorisée en pleine mer, la déclaration doit s'effectuer dans ce cas auprès du maire de la commune de mouillage de départ du bateau.

Adressage, la nécessité d'avoir une localisation précise

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 septembre 2018, a été constituée une commission sur l'adressage. En effet de nouveaux lotissements ont vu le jour, de nouvelles constructions également qui n'ont pas de visibilité extérieure. Il en est de même des différents hameaux dispersés sur la commune. La plupart des maisons du bourg sont identifiées mais des oublis ont été constatés.

L'adresse doit permettre une localisation précise du domicile d'une personne, d'une activité, ou d'une entreprise. L'adressage consiste à assigner des adresses permettant la localisation d'habitations ou de locaux, en nommant des voies et en assignant des numéros aux bâtiments que la voie dessert.

Pourquoi améliorer la qualité de l'adresse qui est une donnée utilisée au quotidien par les citoyens et par de très nombreux opérateurs publics et privés :

- * Rapidité d'intervention des services d'urgence, accès plus rapide sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre avec visualisation de la zone d'intervention avant l'arrivée sur site (eau, accès...)

- * Efficacité de l'acheminement du courrier, des colis (La Poste estime à 300 millions le nombre de colis retournés faute d'une adresse correcte). Impact du e-commerce sur le nombre de colis livrés

- * Optimisation des services : collecte des déchets, services à la personne, déploiements des réseaux (eau, télécoms, fibre...)

- * Navigation : généralisation de l'usage des GPS sur des terminaux multiples.

La méthodologie :

L'adressage réalisé sous la responsabilité du maire assisté du conseil municipal, doit obéir à un certain nombre de règles et passe par des étapes successives :

- * **Réaliser** un inventaire des voies à nommer sur le territoire communal.

- * **Identifier les voies** à nommer sur un plan adapté

- * **Anticiper et repérer** les futurs aménagements, constructions qui devront être adressés.

- * **Déterminer** le type de voie

- * **Dénommer** les voies selon des préconisations, des conventions à respecter :

- * Éviter les *homonymies* ou les noms à phonétique identiques.

- * Ne pas modifier le libellé d'une voie. Les anciennes appellations restent utilisées de longues années par les habitants ce qui est source de confusion.

- * Éviter les libellés trop longs, moins de 38 caractères et les noms de voies de nature à porter atteinte à l'ordre public.

Les lieux-dits sont souvent un élément indispensable de l'adresse. Dans les communes rurales le lieu-dit est une information identifiant un zone donnée, souvent en l'absence de voies nommées. Il est préférable de nommer la voie d'accès au lieu-dit pour les raisons sus énoncées.

- * **Numéroter** les voies : deux méthodes :

- * La numérotation continue : une suite de numéros croissants de 1 en 1, les numéros pairs d'un coté les impairs de l'autre. La numérotation continue est souvent utilisée dans les zones urbaines denses, les centre-ville, centre bourg...

- * La numérotation métrique : A utiliser en priorité elle est évolutive et informative Les numéros attribués représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et le point adresse. Cette numérotation permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante.

- * **Inform**er les administrés et tous les utilisateurs, de l'adresse, de la dénomination.

La dénomination des voies incombe entièrement à la commune. Ces dépenses sont afférentes aux "dépenses d'entretien des voies communales". La numérotation est à la charge de la commune à la première installation

seulement. Le propriétaire veille ensuite à son entretien et son renouvellement le cas échéant. Les propriétaires des immeubles ne peuvent s'opposer à l'apposition des plaques indicatrices de noms de rues ou de numérotation sur leurs immeubles.

Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'un projet qui, par son étendue, pourrait prendre une année de travail et nécessitant l'assistance de professionnels. Deux organismes ont été contactés : la POSTE et le SMICA (*Syndicat Mixte qui accompagne les*

collectivités dans la modernisation numérique et l'ingénierie informatique). Lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, les deux propositions détaillées et chiffrées seront examinées.



brèves

Ecole

Une nouvelle rassurante avec l'espoir de récupérer le demi poste à la rentrée 2019/2020.

Actuellement : 1 poste + ½ occupé l'après-midi par Mme Panis Marie pour un effectif qui atteindra 44 élèves dès la rentrée de janvier. Ils seront répartis ainsi : 22 dans la classe des grands et 22 en maternelle.

Médiathèque

Voici les ouvrages acquis en 2018

pour les enfants et adolescents :

- * *Mes petits jeux*
- * *Incroyables Dinosaures* un nouveau regard sur ces créatures qui nous fascinent
- * *Petites Histoires du Père Castor d'Hiver-*

pour les plus grands :

- * *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté* de ATD Quart Monde
- * *Philosophie de la marche* de Nicolas Truong et Sylvain Tesson
- * *Maman entends tu le vent* de Saliha Ben Ali
- * *Migrants et Réfugiés réponse aux indécis, aux inquiets et aux réticents* de Claire Rodier
- * *Ce que l'Amour m'a appris* de Ziauddin Yousafzai
- * *C'était mieux avant !* de Michel Serres
- * *L'arbre Monde*
- * *Mon coach Ayurveda, mon programme sur mesure*

- * *Les Héros de l'environnement*
- * *Zéro plastique, Zéro Toxique*
- * *Salina les 3 exils* de Laurent Gaudé
- * *Il est grand temps de rallumer les étoiles* de Virginie Grimaldi
- * *Une nuit avec Jean Seberg* de Marie Charrel
- * *Un Amour Infaillible* de Anne Birkefeldt Radge
- * *Le Discours* de Fabrice Caro
- * *Swing Time* de Zadie Smith
- * *Les Fleurs dans le temps* de Sonia Ristic
- * *Forêt Obscure* de Nicole Krauss
- * *Les Frères K* de David James Duncan
- * *Les Heures rouges* de Leni Zumas
- * *Messagère de l'ombre* de Daniel Crozes
- * *Le Chameau sauvage* de Philippe Jaenada
- * *Les Cigognes sont immortelles* de Alain Mabanckou.

